

Procès Verbal du Conseil d'Administration

Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

du mercredi 1^{er} octobre 2025

Membres présents ;

Gilbert GUERIN (Président) — Jean Guy VIROULEAU (Secrétaire adjoint) – Gilles COUTANT (Secrétaire) - Thierry GAUTHIER (Vice président) - – Guy PUJOL (Trésorier)

Membres invités

Christian PEYNOT

Le président ouvre la séance à 14 h 45, il remercie les membres du C.A et rappelle les points de l'ordre du jour à traiter, à savoir :

- Compte rendu de la précédente réunion
- Bilan des effectifs 2025
- Bilan financier provisoire 2024
- Lettre d'information
 - Projets n°23 et 24
- Bilan des Animations 2025
 - Fête du port de Bouteille 1^{er} juin 2025
 - Informations-échanges à Guilly – 21 juin 2025
 - Fête de la Sange 2025
 - Fêtes de Loire
- Actualisation de la fiche « Procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret »
- Bilan des différentes réunions o l'ADAPAEF était invitée
- Préparation de l'AG 2025
- Dates des prochains CA
- Questions diverses

Compte rendu de la précédente réunion

PV du CA du 13 mai 2025 –

A ajouter en préambule Frédéric CADOUX Lot G5 Trésorier adjoint est démissionnaire. Christian PEYNOT lot E20 est coopté pour participer aux réunions du C.A. – Adopté à l'unanimité

Effectifs 2025

A ce jour, l'association départementale recense 55 adhérents (tableau des effectifs définitifs) – 54 majeurs et 1 mineur soit un adhérent supplémentaire qu'en 2024

Encore beaucoup de difficultés pour pêcher cette année avec un niveau très haut de la Loire ne favorisent pas l'exercice de la pêche aux engins puis très bas avec une prolifération d'algues. L'accès à leau reste compliqué pour nos pêcheurs avec un manque certain de câles

Bilan financier

Guy nous a communiqué les documents financiers qui seront joints au compte rendu. La situation financière de l'association est très bonne. Une recette supplémentaire non prévue au prévisionnel a été réalisée (300 euros de participation de la commune de Guilly lors de la fête du port de cette dernière en juin)

Communication « au fil de l'eau » n°23 et n°24

- La prévision du n°23 portera sur la réglementation actuelle autour de 3 documents
 - L'arrêté annuel 2025
 - Note d'information aux détenteurs de licences
 - Procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret (Document ADAPAEF 45 remis à jour)
- La prévision du n° 24 pourrait s'axer sur le thème de la cuisine des poissons de Loire « de la pêche à l'assiette » avec contributions des adhérents suite l'AG du 22 novembre 2025 et de l'intervention d'un chef cuisinier – G.C est chargé de prendre contact avec David Virouleau

Animations 2025

- **Le 1 juin 2025 pour la fête du port de Bouteille** – Une très belle fête qui a permis de mettre en lumière nos activités de pêcheurs amateurs. Le stand situé sur le site du Moulin de Bel a accueilli de nombreux visiteurs tout au long de la journée. Des démonstrations de pêche au carrelet sur 3 créneaux horaires définis dans la journée au niveau du Port de Bouteille et à partir des bateaux des marinières (la belle aventure bateau des Brasse bouillons de St Père sur Loire) présents ont très bien fonctionné. Le modèle retenu cette année a donné entière satisfaction et sera reconduit l'an prochain. Merci aux deux Christian et à Jean Guy pour leur présence
- **Journée informations échanges à Guilly – 21 juin 2025**
Une rencontre entre pêcheurs aguerris et nouveaux pêcheurs autour des échanges de pratiques. Nous sommes toujours à la recherche d'un véritable lanceur d'épervier car il y a de la demande. Convivialité est le maître mot de ce moment. Nous avons accueilli 2 nouveaux pêcheurs qui prendront leur licence l'an prochain.
- **Les 11,12,13,14 et 15 septembre 2025 pour la fête de la Sange**
Comme chaque année l'ADAPAEF a tenu son stand tout au long des 3 journées. L'accueil au sein du village de la pêche et la reconnaissance de la FD45 sont toujours très appréciés. Merci aux pêcheurs (9) qui ont assurés la tenue du stand, son installation et son rangement. Un grand merci à Jean Guy qui a été présent tout au long de cette manifestation et qui assuré la coordination entre tous. Peu de contacts cette année laissant présager de futurs pêcheurs.
- **Festival de Loire du 24 au 28 septembre 2025**
L'ADAPAEF n'était pas représentée en tant que telle. Nous ne voyons pas l'utilité d'y être car c'est avant tout une fête très populaire qui voit la déambulation d'un nombre impressionnant de visiteurs axés sur la marine et ses à-côtés.

Actualisation de la fiche « Procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret »

Ce document, élaboré en 2012, avait besoin d'une remise à jour. Il fera l'objet d'une parution dans le fil de l'eau n°23 et sera présenté aussi lors de l'AG. Ce document est très important car il résume très précisément les modes de pêche autorisés en fonction des espèces et des périodes d'ouverture de la pêche. C'est un document de référence.

Quelques corrections dans la présentation sont apportées lors du CA

Bilan des différentes réunions o l'ADAPAEF était invitée

Gilbert dresse la liste des réunions à laquelle il a représenté l'ADAPAEF. Une diapo sera présentée lors de l'A.G reprenant l'ensemble des dates. (Commission technique, Logrami, FD45, FNADAPAEF, Congrès ...)

Préparation de l'AG 2025

L'assemblée Générale se déroulera le **samedi 22 novembre à Bou de 15 h 00 à 18 h 00**. La salle des fêtes est retenue à ce jour. Gilles COIUTANT s'occupera du moment de convivialité qui clôturera l'A.G. Un diaporama sera réalisé pour suivre le déroulement de l'A.G et nous inviterons comme intervenant : un chef cuisinier pour aborder le thème « **savoir préparer et cuisiner des poissons de Loire** ».

Dates des prochaines échéances

Conseil d'Administration

5 mai 2026 à 14 h 30 au siège de la Fédération

Assemblée Générale

Samedi 21 novembre 2026 à 15 h 00 à Bou

Animations

Fête du port de Bouteille – 7^r juin 2026

Journée d'échanges de pratiques - samedi 20 juin 2026

Fête de la Sange – 11 au 13 septembre 2026

Questions diverses

- Thierry informe le CA des travaux de réhabilitation qui ont débuté sur certaines câles avec le concours de la Fédération Départementale de la pêche et invite les personnes ayant connaissance d'aménagements nécessaires à réaliser de se rapprocher de la Fédération afin de commuquer les besoins. Ce sont des études multi partenariales qui permettent d'aboutir et non des démarches solitaires.
- Dans le cadre du renouvellement des prochains baux de pêche, il sera proposé à la commission technique
 - L'obtention de licences sur le lot F6 sera demandée à la DDT (4 à 5) en diminuant le nombre sur certains lots qui n'ont aucun pêcheur depuis des années.
 - La possibilité de demander à poser ses engins sur un lot de pêche contigu s'il n'y a personne sur ce lot, pour une année, sans engin de pêche supplémentaire et en s'acquittant de la taxe de l'état.
- Une étude concernant la communication sur notre stand sera conduite notamment en travaillant le contenu d'un fond de stand à déployer et qui reprendrait l'ensemble de nos informations. Christian se propose de travailler le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 30 et invite les membres du C.A ainsi que Sophie Mermillot à le rejoindre pour le repas traditionnel de fin de saison.

Le secrétaire de séance
G.COIUTANT

à la date du 1/10, le solde comptable, conforme au solde du C/ CE figurant sur le dernier relevé reçu s'élève à 4070,36€. Au terme des opérations comptabilisées en septembre mais pour lesquelles le relevé de compte n'est pas parvenu, le solde au 30/09 sera de 3859,56€. Compte tenu des dépenses attendues certaines (chèques émis mais non débités : 967,69€) et des dépenses attendues estimées connues à ce jour : 269,60€ (dont frais AG) et d'un virement attendu de la fédération (52,00€ cartes août), le résultat 2025 devrait être de l'ordre de 390€. Il importe de noter que ce résultat a été abondé par une recette exceptionnelle (subvention de 300€ pour participation à la fête du port de Guilly

PROCEDES, ENGINES, ET MODES DE PÊCHE AUTORISES DANS LE LOIRET *

* sous réserve de l'avis annuel préfectoral définissant les périodes d'ouverture de la pêche

DATES	POISSONS A PÊCHER EN LOIRE	ENGINES UTILISABLES SUR UN LOT DE LOIRE				PÊCHE LIGNES	
		LIGNES DE FOND (1) (2) (5)	NTA Nasses de Type Anguillière NF Nasse à Friture (3) (4) (5) (6) à lamproles (NL) (6) à écrevisses (NE) (6)	NASSES (1) (4) (5)	CARRELET (1) (5) (7) (8) EPERVIER (1) (5) (7) (8)	1 ^{ère} catégorie (1) (5)	2 ^{ème} catégorie (1) (5) (7)
Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier	TOUS sauf espèces protégées (EP) (1), et salmonidés et anguilles jaunes	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES
Fermeture des carnassiers							
Du dernier dimanche de janvier jusqu'au 2 ^{ème} samedi de mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et salmonidés et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES (2)
Ouverture salmonidés							
Du 2 ^{ème} samedi de mars jusqu'au 31 mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture anguilles Jaunes							
Du 1 ^{er} avril jusqu'au dernier samedi d'avril	TOUS sauf espèces protégées (1), et brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons eschés au vers	Maxi 6, NTA maxi 3	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture carnassiers sauf Black Bass							
Du dernier samedi d'avril jusqu'au 1 ^{er} samedi de juillet	TOUS sauf espèces protégées (1) et black bass	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Ouverture Black Bass							

Du 1 ^{er} samedi de juillet jusqu'au 30 août	TOUS sauf espèces protégées (1)	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture anguille jaune							
Du 31 août jusqu'au 3 ^{ème} dimanche de septembre	TOUS sauf espèces protégées (1) et anguille jaune	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture salmonidés							
Du 3 ^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 31 décembre	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguille jaune et salmonidés	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES

- (1) - **Espèces protégées.** Remise à l'eau des espèces protégées dans le Loiret : saumon, truite de mer, esturgeon, civelle, anguille argentée (avec ligne latérale différenciée, livrée dorsale sombre, livrée ventrale blanchâtre et hypertrophie oculaire), taille minimale pour certaines espèces (brochet : 60 cm dans les eaux de seconde catégorie, lamproie fluviale : 20 cm, mulot : 20 cm, sandre : 50 cm dans les eaux de seconde catégorie, alose : 30 cm, black bass : 30 cm dans les eaux de seconde catégories et truite : 25 cm).
- (2) - **Les lignes de fond.** Les lignes de fond sont eschées comme les lignes ordinaires, pas de vif ou poisson mort pendant la fermeture du brochet.
- (3) - **Les nasses de type anguillière, bosselles.** La maille est supérieure à 10mm, et le dernier orifice d'entrée inférieur à 40mm pour les NTA et les bosselles.
- (4) - **les nasses à poissons.** La maille supérieure à 27mm pour les nasses. Pas de manœuvre de nasses entre le samedi 18 h et le lundi 6 h Mais elles peuvent rester à poste
- (5) - **Les nuisibles.** La remise à l'eau et le transport vivant des espèces nuisibles est interdit : poisson chat, perche -soleil, écrevisse américaine. Les espèces ne figurant pas sur la liste officielle des poissons en France ne peuvent être transportés vivants et ne peuvent être remis à l'eau..
- (6) - Remise à l'eau des poissons autres que les espèces visées et les nuisibles.
- (7) - Remise à l'eau de certaines espèces pendant la fermeture de leur pêche
- (8) - carrelet et épervier, maille supérieure à 10mm. Carrelet maxi 2m de côté.

Document validé le 1^{er} octobre 2025